



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SA RÉPONSE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE - STATION DE CHALMAZEL

(Département de la Loire)

Exercices 2017 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,
a été délibéré par la chambre le 12 septembre 2023.

AVANT-PROPOS

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle des comptes et de la gestion de la station de Chalmazel gérée par le département de la Loire, à compter de 2017. Ce contrôle s'inscrit dans le cadre d'une enquête nationale des juridictions financières, relative aux acteurs publics locaux du tourisme hivernal face au changement climatique en montagne.

Le contrôle a été engagé par lettre du 9 janvier 2023 adressée à M. ZIEGLER, président du conseil départemental de la Loire, unique ordonnateur pour la période sous revue.

Les investigations ont porté uniquement sur les thèmes de l'enquête nationale :

- les conséquences du changement climatique sur le tourisme hivernal en montagne ;
- l'adaptation de la collectivité au changement climatique.

L'entretien préalable de fin de contrôle prévu par l'article L. 243-1 alinéa 1 du code des juridictions financières a eu lieu le 27 avril 2023.

Lors de sa séance du 9 mai 2023, la chambre a formulé des observations provisoires qui ont été adressées le 7 juin 2023 à M. ZIEGLER, actuel président du département de la Loire.

La réponse de M. ZIEGLER a été enregistrée au greffe de la chambre le 6 juillet 2023.

La chambre, après en avoir délibéré le 12 septembre 2023 a rendu les observations définitives ci-après reprises.

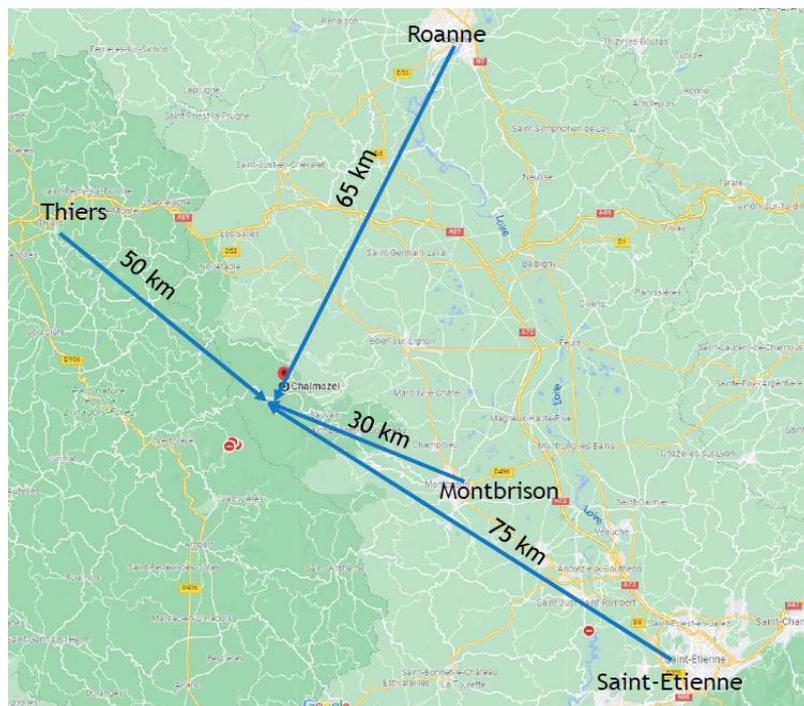
TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE.....	2
INTRODUCTION.....	5
1 LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR L'ACTIVITÉ DE LA STATION DE CHALMAZEL	7
1.1 Constats et perspectives liés à l'activité de la station.....	7
1.1.1 Chiffres clés (saison 2021-2022).....	7
1.1.2 Une gouvernance unique et centralisée : le département de la Loire.....	8
1.2 Analyse financière de l'équipement de Chalmazel	10
1.2.1 Analyse des recettes de la station	10
1.2.2 Analyse des dépenses de la station.....	13
1.2.3 Les enjeux de l'investissement.....	16
1.2.4 La situation bilantielle favorable mais trompeuse au regard de l'intervention financière départementale.....	18
2 L'ADAPTATION DE LA STATION DE CHALMAZEL AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	19
2.1 Les dispositifs en place au niveau national et local.....	19
2.1.1 Un projet potentiellement éligible à la nouvelle convention interrégionale du massif central 2021-2027	19
2.2 Le plan de développement 2018-2028 portant un projet de station quatre saisons	20
2.2.1 Le refus d'un abandon de l'exploitation d'une station à vocation sociale, familiale et éducative	20
2.2.2 Un projet concerté	20
2.2.3 Analyse des quatre axes opérationnels de développement.....	22
2.3 La mobilisation des fonds publics (hors projets immobiliers d'hébergement et commerciaux) pour l'accompagnement du projet.....	30
ANNEXES.....	32
Annexe n° 1. Tableaux de données	33
Annexe n° 2. Tableaux de situation bilantielle	38

SYNTHÈSE

Une station de proximité à vocation sociale et d'apprentissage

La station de Chalmazel a été créée dans les années 1930 dans les Monts du Forez. Située au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, à une heure de Saint-Étienne et de Roanne et, depuis l'ouverture de l'A89 en 2013 à une heure trente de Lyon, elle attire une clientèle familiale à la journée principalement, pour la majorité en apprentissage du ski et à la recherche d'une station de proximité offrant des tarifs accessibles.



Le domaine skiable dont l'altitude varie entre 1 108 m et 1 583 m, est accessible par sept téléskis et un télésiège débrayable. Il offre 12 km de ski de piste, un snow park d'altitude, 119 km de pistes de ski fond balisées, et 25 km de piste de raquette non loin au col de la Loge.

Pour la saison 2021-2022, les équipements permettent de transporter¹ 7 333 personnes par heure (débit skieur). Le département de la Loire, en tant qu'autorité organisatrice des remontées mécaniques de la station de Chalmazel par délégation de la commune de

¹ La typologie des stations de ski alpin retenue par les Domaines Skiabiles de France, fait référence à l'indicateur de « moment de puissance », indicateur conventionnel de la capacité d'une remontée mécanique. Il correspond au produit du nombre de skieurs par heure par le dénivelé (parcouru en km). Il est de 1 496 pour la station de Chalmazel pour la saison 2021-2022, la classant parmi les petites stations, pour lesquelles cet indicateur est inférieur à 2 500 km skieurs par heure ; les stations moyennes, ayant un indicateur compris entre 2 500 et 6 000 km skieurs par heure, les grandes stations, un indicateur compris entre 6 000 et 15 000 km skieurs par heure, et les stations de très grande taille, un indicateur supérieur à 15 000 km skieurs par heure. L'indicateur de « débit skieur », mesurant le nombre de skieurs transportés par heure est de l'ordre de 7 333 personnes pour la station de Chalmazel, au titre de la saison 2021-2022 ; à titre comparatif, il est inférieur à la médiane de tous les massifs (soit 9 668) relevant de l'enquête du ressort des trois CRC (Auvergne, Rhône-Alpes, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur).

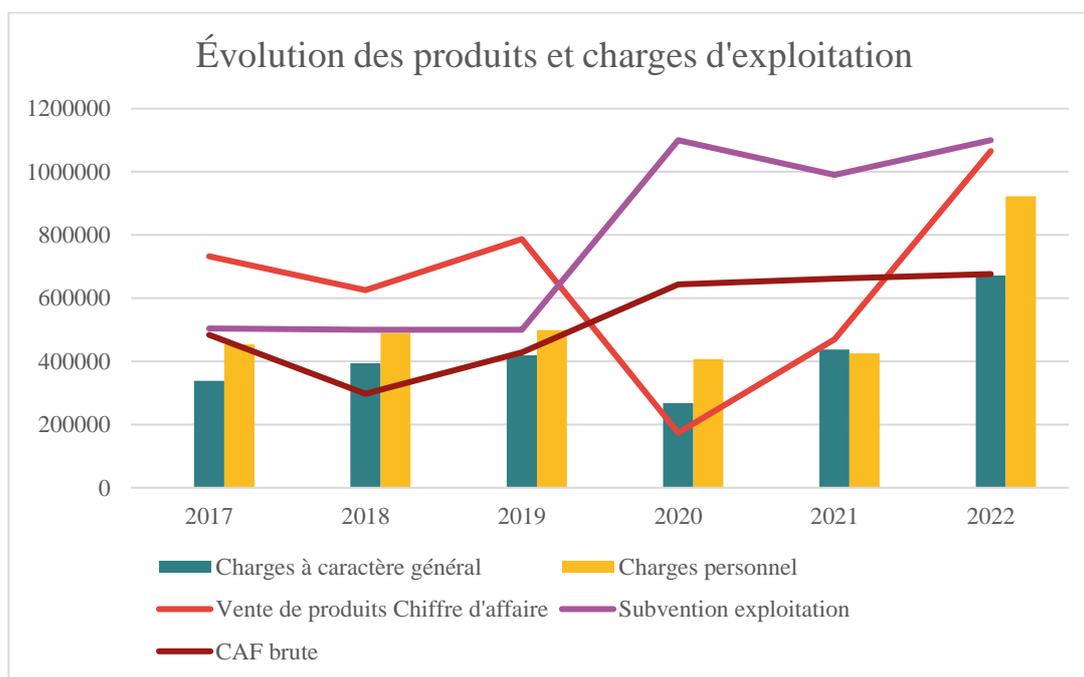
Chalmazel-Jeansagnière, a entrepris depuis le début des années 2000 un programme de requalification du domaine skiable.

La gestion de la station est assurée dans le cadre d'une régie départementale, administrée, sous l'autorité du président du conseil départemental de la Loire, par un conseil d'exploitation et gérée par la directrice de la station.

Une situation financière en apparence saine mais totalement dépendante du soutien du département de la Loire et dont le niveau de recettes dépend de l'aléa climatique

L'activité de la station de Chalmazel est retracée dans un budget annexe rattaché au budget principal du département de la Loire. Les charges à caractère général de ce budget annexe comprennent pour plus de la moitié les dépenses d'eau et d'énergie ainsi que l'entretien et la réparation d'équipements. La capacité d'autofinancement brute progresse grâce au versement de la subvention du budget principal qui représente plus d'un quart des recettes réelles d'exploitation. Sans cette subvention, la capacité d'autofinancement brute aurait été négative pour la plupart des exercices comptables examinés par la chambre.

Les principales dépenses d'équipement relèvent des travaux de la première grande inspection² du télésiège des Jasseries et d'adaptation de l'équipement pour atteindre l'objectif d'un débit de 1 800 personnes par heure à la descente (contre 450 précédemment). Les dépenses d'investissement sont financées principalement par la capacité d'autofinancement brute (CAF) grâce au soutien financier massif du département de la Loire.



Source : données issues des comptes administratifs et de gestion du département de la Loire

² Les travaux portent notamment sur la réalisation d'opérations de démontage, remontage des éléments, la fourniture et la pose de pièces défectueuses, sur la révision du matériel et sur les contrôles réglementaires nécessaires à la bonne exécution de la grande inspection de l'installation, les études de dimensionnement déterminant les éléments à remplacer ou à modifier (ouvrages de fondations, pylônes, potences, balanciers, système de tension, freins, etc...) en vue de l'adaptation et de l'augmentation du débit de descente, de l'ordre de 1 M€.

L'adaptation de la station au changement climatique : une stratégie « Quatre saisons » qui ambitionne d'accroître son attractivité par des investissements conséquents mais qui relève d'un modèle déjà dépassé

Le département a défini quatre axes de développement dans le cadre du programme de mutation de la station et de son adaptation au réchauffement climatique. Il appuie son projet sur plusieurs études peu étayées et qui ne prennent pas en compte les conséquences du réchauffement climatique sur les niveaux de fréquentation de la station :

« **Conforter le domaine skiable** » : Au regard du maintien onéreux des équipements actuels, des consommations énergétiques et d'eau en hausse (neige de culture) et des incertitudes quant à l'enneigement dans les prochaines années, la chambre invite le département à la prudence en matière d'investissement.

« **Diversifier les activités loisirs été/hiver** ». Hormis le projet de luge sur rail (1,9 M€), les autres activités proposées existent déjà à relative proximité de la station de Chalmazel. La concurrence entre les territoires sera donc un élément à prendre en considération dans les choix de la collectivité ainsi que leur impact environnemental (surface artificialisée, dénaturation du site...).

« **Proposer un panel de services aux clients** ». La station de Chalmazel dispose d'équipements vieillissants et sans intégration architecturale ou paysagère. Le projet consiste en l'aménagement d'une plateforme associée aux activités ludiques ainsi qu'une plateforme technique d'une surface totale de 13 200 m² pour un coût estimé à 3,5 M€. L'efficacité de tels investissements doit être interrogée au regard du manque d'enneigement sur une station de faible altitude.

« **Développer des hébergements touristiques** ». Il est prévu la création de 5 000 m² d'hébergements touristiques ainsi qu'un pôle d'hébergement commercial de près de 1 100 m². La nature publique ou privée du ou des financeurs de ce programme n'est pas à ce jour arrêtée. Néanmoins, l'existence de longue date, de friches immobilières sur la station n'augure pas d'un financement privé et reporterait donc le risque financier sur le département. De plus, sa réalisation occasionnerait à nouveau une forte artificialisation des sols ce qui semble éloigné des impératifs environnementaux actuels.

Au regard des incertitudes climatiques, du coût environnemental et d'un risque de faible attractivité, ce projet anachronique et onéreux pour les finances départementales devra vraisemblablement être réinterrogé en profondeur.

INTRODUCTION

Le contexte national

Le développement des territoires de montagne a accordé, au cours de la seconde moitié du XXème siècle, une place prépondérante au tourisme. Ces territoires sont aujourd'hui fortement dépendants de l'activité touristique, qui représente environ 20 milliards d'euros de chiffres d'affaires et 120 000 emplois sur l'ensemble des massifs français, en englobant les remontées mécaniques, la restauration et le commerce. Ces recettes proviennent en grande partie du tourisme hivernal. Avec 350 stations, et 44,9 millions de journées skieurs avant la crise Covid, la France est la troisième destination de ski mondiale, derrière les États-Unis et l'Autriche.

Toutefois, depuis plusieurs années, l'économie touristique de montagne est menacée par les conséquences du réchauffement climatique. La diminution de la couverture neigeuse au cours de la saison hivernale est aujourd'hui bien documentée. Le réchauffement des températures dans les Alpes a atteint, en moyenne, + 1,97 °C entre 1900 et 2016 et +0,2 °C par décennie entre 1950 et 2010 (soit +1,2 °C) dans l'ensemble des Pyrénées³. Cela se traduit dans les précipitations et le niveau d'enneigement, quoi que de manière très contrastée selon les massifs, les vallées, les versants et les conditions locales.

Cette tendance n'est, aujourd'hui, plus guère contestée par les différents acteurs du secteur touristique montagnard (collectivités territoriales, exploitants de remontées mécaniques, équipementiers...). Des mesures d'adaptation sont prises, mais elles restent inégales, et les réticences à envisager d'autres modèles de développement sont nombreuses.

Les travaux, notamment universitaires, se sont multipliés sur cette question. A la sortie de la crise Covid, en mai 2021, le gouvernement a adopté le plan « Avenir montagne » qui a pour objectif d'accompagner les territoires de montagnes dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique.

³ Selon les données du site Internet Skipass, faisant référence aux données d'HISTALP, de Météo-France, et de l'observatoire pyrénéen du changement climatique.

Le contexte local : une station de proximité à vocation sociale et d'apprentissage du ski qui participe à l'aménagement du territoire



 *Station de Chalmazel*

La station de Chalmazel a été créée dans les années 1930 dans les Monts du Forez sur le territoire de la commune de Chalmazel-Jeansagnière (453 habitants). La station offre 12 km de ski alpin, également un snow park d'altitude, 119 km de pistes de ski de fond balisées, et 25 km de piste de raquette non loin, au col de la Loge. Le département de la Loire, en tant qu'autorité organisatrice des remontées mécaniques de la station de Chalmazel a entrepris depuis le début des années 2000 un important programme de requalification du domaine skiable. La station, située au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, à une heure de Saint-Étienne et de Roanne et à une heure trente de Lyon par l'autoroute A89 attire aujourd'hui une clientèle familiale, à la journée principalement, pour la majorité en apprentissage, en recherche d'une station de proximité offrant des tarifs accessibles⁴. La fréquentation hivernale du site

⁴ 58 % des skieurs sont originaires du département de la Loire et 26 % des départements limitrophes, en particulier le Puy-de-Dôme, et dans une moindre mesure, le Rhône.

représente en moyenne sur les cinq dernières saisons, 60 000 journées skieurs pour environ 85 jours d'exploitation (hors période Covid).

Le domaine, qui s'étage entre 1 108 m et 1 583 m, est accessible par sept téléskis et un télésiège débrayable. Selon l'indicateur « moment de puissance⁵ », le débit est de 1 496 km skieur/heure pour la station de Chalmazel (saison 2021-2022). Il correspond au critère de « petite station » de ski alpin retenu par les Domaines Skiables de France⁶. Cet indicateur, pour Chalmazel, est inférieur à la médiane de l'ensemble des massifs relevant des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui est de 1 976 (source : Observatoire régional climat air énergie Auvergne-Rhône-Alpes), selon un extrait de la base de données).

Cette activité génère une forte consommation énergétique et en eau issue de la retenue et du puisage dans le Lignon (voir développements dans l'analyse financière). Le projet de retenue supplémentaire fait l'objet aujourd'hui de réserves de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) qui indique que le projet est incomplet et inadapté⁷. En outre, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Loire en Rhône Alpes souligne la fragilité de la gestion quantitative de la ressource en eau dans le périmètre de la station.

Enfin, d'un point de vue économique et selon l'ordonnateur, le chiffre d'affaires moyen de 700 000 € HT de la station générerait 700 000 € HT de retombées périphériques sur les commerces au pied des pistes, et plus globalement près de 1,4 M€ HT de retombées commerciales et touristiques sur le territoire des monts du Forez (données issues de l'office du tourisme de Loire Forez et de la commune de Chalmazel-Jeansagnière). Le Département déclare employer en régie huit personnels permanents, 34 emplois saisonniers en période de sports d'hiver et deux emplois saisonniers en été. Plus globalement, avec les activités commerciales au pied des pistes, la station générerait jusqu'à 100 emplois l'hiver et jusqu'à 12 emplois l'été.

1 LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR L'ACTIVITÉ DE LA STATION DE CHALMAZEL

1.1 Constats et perspectives liés à l'activité de la station

1.1.1 Chiffres clés (saison 2021-2022)

Chiffres d'affaires remontées mécaniques : 891 929 €

Journées skieurs : 65 977

Chiffres affaires restauration : 431 422 €

Haut de station : 1583 m altitude

⁵ L'indicateur « moment de puissance » est un indicateur conventionnel de la capacité d'une remontée mécanique. Il correspond au produit du nombre de skieurs par heure par le dénivelé (parcours en km).

⁶ « La typologie des stations de ski alpin est celle retenue par Domaines Skiables de France (DSF) : petites stations (MP < 2 500 km.sk/h), stations moyennes (2500 km.sk/h < MP < 6 000 km.sk/h), grandes stations (6 000 km.sk/h < MP < 15 000 km.sk/h) et stations de très grande taille (MP > à 15 000 km.sk/h) ».

⁷ Avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale sur le projet de réaménagement de la station de Chalmazel, par le Département de la Loire, à Chalmazel-Jeansagnière (42) n° 2022-ARA-AP-1431.

Bas de station : 1108 m altitude
 12 km de ski alpin
 Source : département de la Loire

1.1.2 Une gouvernance unique et centralisée : le département de la Loire

1.1.2.1 Une régie départementale dotée de l'autonomie financière

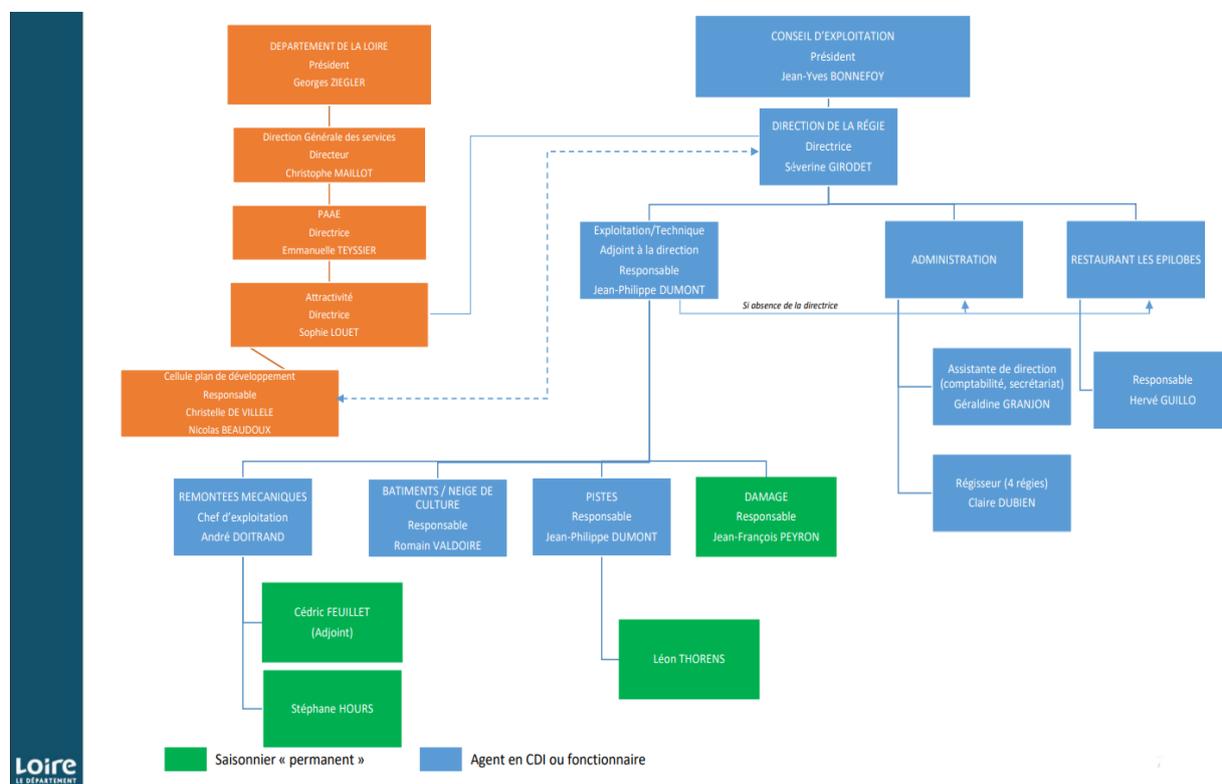
La station de Chalmazel a été gérée entre 1977 et 2003 par un syndicat mixte associant la commune de Chalmazel et le département de la Loire. Après sa dissolution en 2003, afin de permettre une meilleure lisibilité des crédits consacrés par le département à cette activité, l'assemblée départementale a décidé, par une délibération du 30 juin 2003, de reprendre l'activité en régie simple. Dès lors, le département de la Loire est devenu autorité organisatrice (AO) du service des remontées mécaniques de la station de Chalmazel, par convention entre la commune et le département en date du 8 décembre 2006.

Les statuts de la régie ont évolué récemment. A compter du 1^{er} janvier 2022, celle-ci est devenue une régie dotée de l'autonomie financière, désormais pourvue d'un conseil d'exploitation pouvant prendre des décisions de gestion. Toutes les décisions relatives à la station de Chalmazel faisaient auparavant l'objet d'une validation de l'assemblée départementale ou de sa commission permanente.

1.1.2.2 Organisation interne

La régie départementale est administrée, sous l'autorité du président du conseil départemental de la Loire, par un conseil d'exploitation et gérée par la directrice de la station.

Organigramme n° 1 : La régie d'exploitation



Source : département de la Loire

Le conseil d'exploitation est une émanation directe du département. En effet, il est composé de 13 membres désignés par le conseil départemental sur proposition de son président :

- neuf membres élus parmi les conseillers départementaux ;
- quatre membres extérieurs : le président de Loire Forez agglomération, le maire de Chalmazel-Jeansagnière, le président de l'office du tourisme, le président du parc naturel régional Livradois-Forez.

Il existe également un comité de pilotage composé du président du conseil départemental de la Loire, du vice-président en charge du sport et de la jeunesse, du président de Loire Forez agglomération et du maire de la commune de Chalmazel-Jeansagnière. Ce comité ne s'est réuni que deux fois en 2022 et semble redondant avec le conseil d'exploitation.

1.1.2.3 Une station s'inscrivant dans des logiques territoriales

La station s'inscrit dans des logiques de territoire et de partenariat conçues pour construire une offre touristique qui dépasse le simple périmètre de la station et de la commune de Chalmazel-Jeansagnière.

La coopération s'effectue principalement avec Loire Forez agglomération, intercommunalité sur le territoire de laquelle est située la station et chef de file pour porter les appels à projets de dispositifs ouvrant à des financements régionaux et européens, mais aussi pour construire une stratégie touristique à l'échelle des Monts du Forez.

La station de Chalmazel et son projet de développement d'une offre quatre saisons, intègre ainsi les dispositifs auxquels Loire Forez est associée :

- pôle de pleine nature Monts du Forez ;
- plan « Avenir Montagne Ingénierie » de la région pour la diversification des offres des territoires montagne été / hiver, s'inscrivant dans une stratégie de diversification de l'offre à l'échelle du massif et de mise en réseau l'ensemble des partenaires.

D'autres acteurs publics et privés interviennent également sur ce projet dans le cadre de groupes de travail thématiques :

- l'agence de développement touristique de la Loire sur le volet communication ;
- l'office de tourisme de Loire Forez ;
- le parc naturel régional Livradois-Forez sur les volets environnementaux, paysagers et touristiques ;
- les fédérations et associations locales de protection de la nature ;
- les comités départementaux des sports de nature ;
- les associations d'animations locales ;
- les professionnels du territoire : commerçants, hébergeurs, professionnels d'activités de sports nature.

1.2 Analyse financière de l'équipement de Chalmazel

Les principales données financières ont été retraitées car la régie a une approche saisonnière (chevauchement de deux exercices comptables) contrairement aux données budgétaires qui couvrent l'année civile.

Tableau n° 1 : Données d'exploitation du service des remontées mécaniques

Données Financières de la régie Service des remontées mécaniques – Régie directe						
En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Recettes tarifaires</i>	731 727	624 468	779 880	121 975	269 868	702 728
<i>Subventions budget principal CA⁸</i>	502 830	500 000	500 000	1 100 000	650 000	1 100 000
<i>Autres recettes⁹</i>	63 707	77 949	85 717	113 610	620 244	483 942
<i>Total recettes RRF</i>	1 298 264	1 202 417	1 365 597	1 335 585	1 540 112	2 286 670
<i>Charges de personnel CA</i>	453 250	490 071	499 396	406 667	425 440	922 846
<i>Entretien, réparation, maintenance CA</i>	75 113	101 075	103 313	59 135	75 643	88 954
<i>Fluides (eau, énergie) CA</i>	103 484	96 268	115 411	82 563	133 073	169 383
<i>Autres charges</i>	182 124	217 544	219 422	143 395	244 508	429 060
<i>Amortissement</i>	499 634	527 316	587 282	659 785	714 202	789 033
<i>Total dépenses DRF (hors amortissement)</i>	813 971	904 958	937 542	691 760	878 664	1 610 243
<i>CAF brute</i>	484 292	297 461	428 055	643 825	661 448	676 427
<i>Dette (Annuité en capital dette)</i>	29 981	31 264	32 604	34 003	50 463	56 987
<i>Dépense Réelles Equipement avec travaux en régie</i>	227 115	1 001 135	492 475	816 478	689 102	535 750

Source : données issues du département de la Loire recoupées avec les comptes administratifs et de gestion

1.2.1 Analyse des recettes de la station

Les principales recettes d'exploitation de la station comprennent d'une part, des ventes de produits et de marchandises, essentiellement composées de la commercialisation des forfaits de remontées mécaniques et de produits de restauration, et d'autre part, des subventions d'exploitation (en provenance essentiellement du budget principal).

⁸ CA : compte administratif.

⁹ Les autres recettes correspondent principalement aux subventions d'exploitation versées par l'État, aux produits de restauration, et aux autres produits d'exploitation.

Tableau n° 2 : Les recettes d'exploitation

<i>En €</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total Ventes produits Chiffre d'affaires (chapitre 70)	732 415	624 911	787 365	173 870	469 674	1 065 384
<i>Dont Transport voyageurs (7061)</i>	682 274	567 615	698 985	46 020	257 798	653 057
Dont Divers produits activités annexes (dont locations équipement, produits d'assurance et remboursement frais)	49 453	56 853	80 894	75 955	12 070	49 672
<i>Dont Vente produits et marchandises (principalement restauration)</i>	688	443	7 486	51 895	199 806	362 655
Subventions Exploitation (Etat et budget principal département)	503 715	500 000	500 000	1 100 000	989 946	1 100 000
Dont budget principal Département	502 830	500 000	500 000	1 100 000	650 000	1 100 000
Dont État	885	-	-	-	339 946 ¹⁰	-
Autres produits d'exploitation (*)	62 134	77 506	78 231	61 715	80 492	121 287
<i>Dont Produits gestion courante (locations meublées)</i>	20 329	23 793	19 619	15 397	11 984	19 159
<i>Dont Travaux en régie (722)</i>	25 000	38 000	35 077	30 000	65 000	99 500
RRF hors cession (et avec travaux en régie)	1 298 264	1 202 418	1 365 597	1 335 585	1 540 112	2 286 670
<i>RRF hors subvention du budget principal</i>	795 434	702 418	865 597	235 585	890 112	1 186 670

Source : données issues des comptes administratifs et de gestion du département de la Loire (*) Autres recettes : produits de gestion courante (75), financiers (76), exceptionnels hors cessions (77 moins 775) et travaux en régie (722)

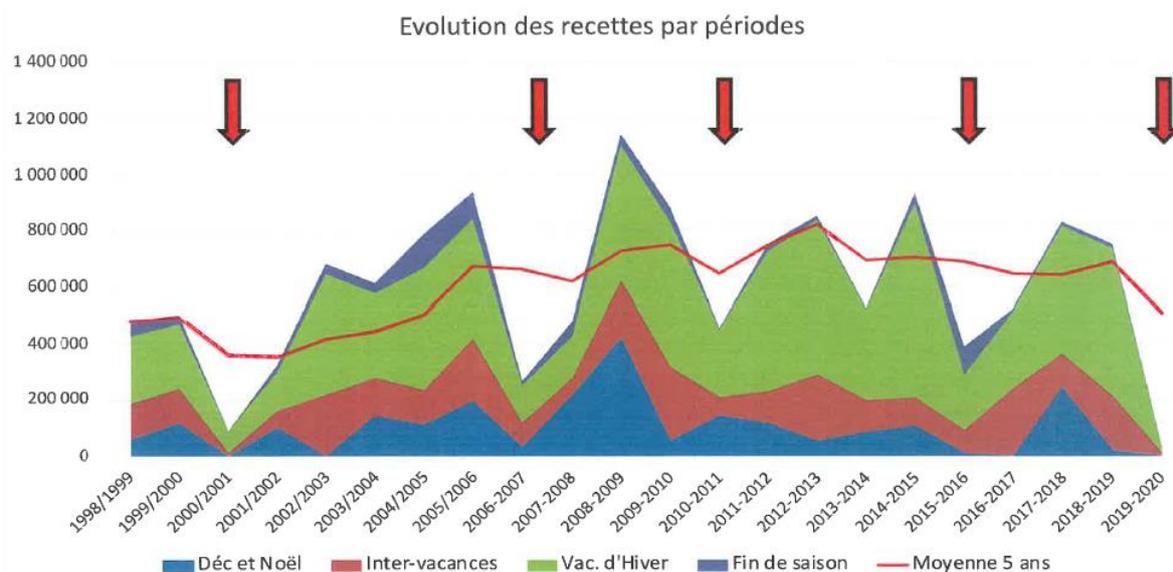
- Le chiffre d'affaires

L'évolution des ventes de produits est principalement liée aux variations des journées d'exploitation et de l'enneigement. Ainsi, lors des saisons d'hiver 2017-2018 et 2018-2019, le nombre de journées d'exploitation a été respectivement de 95 et de 89, bien supérieur à celui de la saison 2016-2017, de 70 jours, et a engendré en conséquence des recettes plus importantes avec un chiffre d'affaires dépassant 0,7 M€.

La fermeture de la station pendant la crise sanitaire explique la forte diminution de ces recettes en 2020, laquelle a été partiellement compensée par une subvention de l'État (de l'ordre de 0,34 M€ en 2021).

¹⁰ Subvention de l'État dans le cadre du soutien à l'activité pendant la crise COVID.

Graphique n° 1 :



Source : CD 42

⇒ La fragilité, en termes de recettes, d'un modèle dépendant de l'enneigement

Du fait de sa faible altitude, la station de Chalmazel est particulièrement sensible au phénomène de réchauffement ponctuel qui touche le manteau neigeux et le réduit au point de rendre difficilement exploitable les équipements. A ce phénomène se conjugue la diminution de l'épaisseur de ce même manteau neigeux, et plus particulièrement la sous-couche, qui permet de moins en moins d'absorber les fontes ponctuelles au cœur de l'hiver. Les recettes d'exploitation connaissent une baisse tendancielle depuis 2012 avec, plus spécifiquement, des fins de saisons (mars-avril) quasi inexistantes.

Les recettes générées par l'activité estivale ne compensent pas, en l'état du modèle actuel d'exploitation, la baisse tendancielle des recettes hivernales.

Tableau n° 3 : La fréquentation hivernale

	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ¹¹	2020-2021 ¹²	2021-2022
Nombre de journées skieurs	67 267	60 870	6 908	3 801	65 977
Nombre de journées d'exploitation	95	89	43	32	96

Source : département de la Loire

Tableau n° 4 : Le poids financier de la saison hivernale dans les recettes annuelles totales des remontées mécaniques

Recettes remontées mécaniques	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ÉTÉ	4 660 €	2 096 €	2 285 €	3 744 €	1 140 €	466 €
HIVER (hiver n/printemps n+1)	832 324 €	753 190 €	36 677 €	17 582 €	891 929 €	NC

Source : département de la Loire

¹¹ Saison à faible enneigement.

¹² Effet Covid 19.

- La subvention irrégulière du budget principal départemental au budget annexe de la station (service public industriel et commercial)

La subvention du budget principal est élevée (plus de 0,5 M€ chaque année depuis 2016 et même en 2022 après la crise sanitaire) et représente plus d'un quart des recettes réelles d'exploitation de 2015 à 2022. Ce ratio dépasse les 40 % en 2018, 2021 et 2022, (hormis le pic de l'exercice 2020 atteignant 82 %). Le versement de cette subvention, alors même que les ventes de produits sont, au plus haut, de plus d'un million d'€, constitue une recette indispensable au maintien de l'activité de la station.

Le service financier du département explique que le versement de cette subvention a pour objectif de « *financer les amortissements et les dépenses relatives au plan de développement de la station* ».

Cependant, elle déroge au principe d'équilibre en recettes et en dépenses posé par l'article L. 3241-4 du CGCT qui dispose que « *les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses* ». L'article L. 3241-5 du même code précise qu'il est interdit aux départements de prendre en charge dans leur budget propre au titre de ces services publics, des dépenses autres que celles résultant de traités ou cahiers des charges dûment approuvés. Les dérogations au principe d'équilibre des SPIC prévues pour le niveau communal par l'article L. 2224-2 du CGCT, n'étant applicables qu'aux communes¹³. A supposer même que ces dérogations puissent s'appliquer aux départements, lorsqu'ils agissent en qualité d'autorité organisatrice à la suite d'une convention passée avec une commune, comme l'ordonnateur l'avance dans sa réponse, il n'est pas établi que la subvention versée chaque année soit complètement justifiée par des contraintes de service public ou des investissements identifiés et évalués. Cette aide doit dès lors être regardée comme une subvention d'équilibre prohibé.

Les autres recettes d'exploitation comprennent les locations de meublés (de l'ordre de 22 000 € par an, en moyenne, hormis en 2020 et 2021, années qui enregistrent des recettes moindres, de l'ordre de 13 000 €) et les travaux en régie. Les produits financiers et exceptionnels sont d'un montant minime.

1.2.2 Analyse des dépenses de la station

Les principales dépenses d'exploitation de la station comprennent d'une part les charges de personnel et d'autre part les charges à caractère général.

Tableau n° 5 : Les dépenses d'exploitation

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Charges à caractère général</i>	338 326	394 224	419 435	267 393	437 170	672 336
<i>Charges de personnel</i>	453 250	490 071	499 396	406 667	425 440	922 846
<i>Charges financières</i>	22 395	20 631	18 709	16 999	16 053	14 408
<i>DRF dépenses réelles fonctionnement</i>	813 971	904 958	937 542	691 760	878 664	1 610 243

Source : données issues des comptes administratifs et de gestion du département de la Loire

¹³ Rép. min. N°7247 publiée au JO Sénat du 3 juillet 2014.

Les charges à caractère général comprennent pour plus de la moitié les dépenses d'eau et d'énergie ainsi que l'entretien et la réparation d'équipements.

Les dépenses d'eau et d'énergie représentent 30 % environ des charges à caractère général par an de 2015 à 2022.

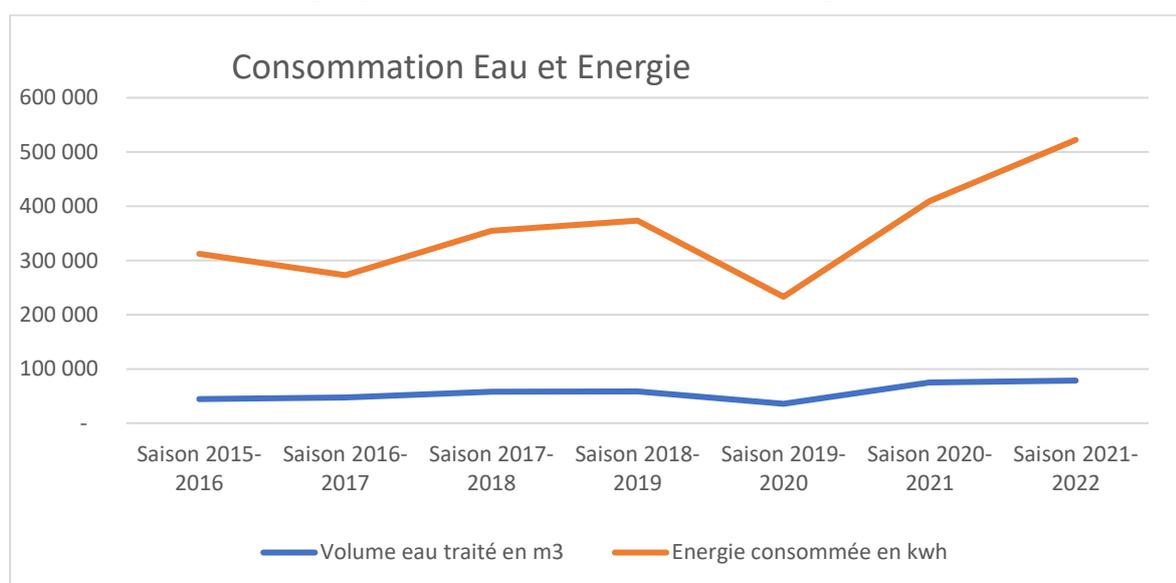
La hausse des dépenses d'eau et d'énergie en 2021 et 2022, dont le niveau dépasse 133 000 € en 2021 et 169 000 € en 2022, par rapport à celui des exercices précédents (de l'ordre de 115 600 € en moyenne par an de 2015 à 2019) est liée à la croissance du volume d'eau¹⁴ traité (78 534 m³ pour la saison 2021-2022) et à celle de la consommation d'énergie (522 315 kWh). Il est lié au nombre d'heures de production de neige de culture (90 enneigeurs) et connaît un pic à 451 heures pour la saison 2021-2022 (contre une moyenne de l'ordre de 300 à 320 heures avant la crise sanitaire).

Tableau n° 6 : Évolution des dépenses d'eau et d'énergie

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses eau et énergie	103 484	96 268	115 411	82 563	133 073	169 383

Source : données issues des comptes administratifs et de gestion du département de la Loire

Graphique n° 2 : Volume consommé en énergie et en eau



Source : données issues du CD42 (rapports d'activités)

Le poste d'entretien¹⁵ et de maintenance représente en moyenne de l'ordre de 21 % des charges à caractère général par an durant cette même période. Ce poste connaît une hausse en 2018 et 2019 (le niveau dépasse 100 000 € pour chacun de ces deux exercices). Cette augmentation résulte de la réalisation de travaux de mises aux normes des téléskis et du télésiège et des travaux de maintenance sur les installations de neige de culture, ainsi que sur des installations électriques dans les bâtiments de la station.

¹⁴ Pompage dans le Lignon et retenue collinaire.

¹⁵ Les dépenses d'entretien, de réparation, de maintenance inscrites aux comptes 61521 « entretien et réparations de bâtiments publics », 61551 « entretien de matériel roulant », 61558 « entretien d'autres biens mobiliers », 6156 « maintenance ».

La variation des charges de personnel est liée notamment à celle du nombre d'heures d'emplois saisonniers. La hausse des charges de personnel en 2018 et en 2019 (de 8 % par rapport à 2017, avec un niveau de 0,49 M€ pour ces deux exercices contre 0,45 M€ en 2017) est corrélée avec un nombre d'heures d'emplois saisonniers plus important (14 928 pour la saison 2017-2018 et 14 902 pour la saison 2018-2019 contre 11 165 pour la saison 2016-2017).

En 2022, le niveau de ces charges double par rapport à celui de 2021 (évoluant de 425 440 € en 2021 à 922 846 € en 2022). Cette situation s'explique, d'une part, par l'arrivée de la nouvelle directrice de la régie de la station (au premier semestre 2022), poste venant en plus de celui du directeur de la station (lequel est parti en retraite à la fin de l'exercice 2022 et a pu ainsi passer le relais à la directrice) et, d'autre part, par une augmentation du nombre de saisonniers pour l'hiver 2022 par rapport à l'hiver 2021.

La saison 2020-2021 a connu une fermeture quasi-totale de la station liée à la pandémie mondiale de Covid et le nombre de saisonniers fut restreint en 2021 (pour 835 heures). Pour la saison 2021-2022, une cinquantaine de saisonniers ont été recrutés (correspondant à un nombre de 12 950 heures).

Les charges financières constituées des intérêts des emprunts diminuent passant de 25 000 € en 2015, 2016 à 14 408 € en 2022. Elles représentent de l'ordre de 3 % des dépenses réelles d'exploitation en 2015, 2016 à 2 % en 2019 et 2021 puis à 1 % en 2022.

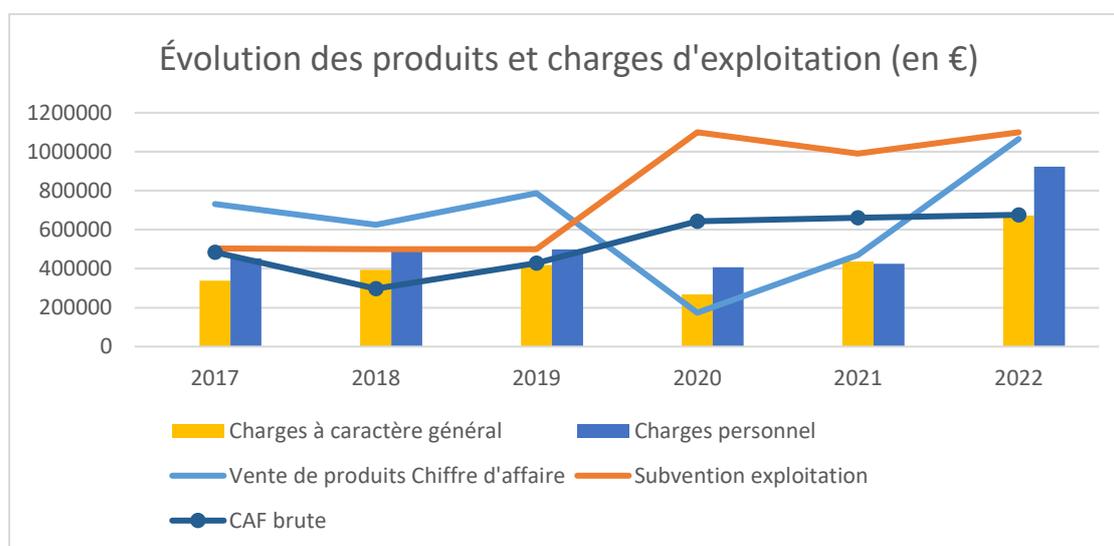
La capacité d'autofinancement brute progresse de 7 % en moyenne annuelle de 2015 à 2022, grâce au versement de la subvention du budget principal. Sans cette subvention, la CAF brute est négative de 2016 à 2022 (hormis l'année 2021 positive de 11 448 €).

Tableau n° 7 : Évolution de la capacité d'autofinancement brute

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CAF Brute	484 292	297 461	428 055	643 825	661 448	676 427
Subventions budget principal	502 830	500 000	500 000	1 100 000	650 000	1 100 000
CAF Brute – subvention du budget principal	- 18 538	- 202 539	- 71 945	- 456 175	11 448	- 423 573

Source : données issues des comptes administratifs et de gestion du département de la Loire

Graphique n° 3 : Évolution de la capacité d'autofinancement brute



Source : données issues des comptes administratifs et de gestion du département de la Loire

1.2.3 Les enjeux de l'investissement

- Les investissements depuis 2015

Le total des dépenses d'investissement y compris le remboursement en capital de la dette s'élève à 4,66 M€ de 2015 à 2022 (dont près de 0,3 M€ d'annuités de la dette en capital).

Les dépenses d'équipement cumulées de 2015 à 2022 s'élèvent à 4,4 M€ (avec les travaux en régie, lesquels sont de 384 577 €). Leur montant est variable selon les exercices ; leur niveau le plus élevé apparaît en 2018 (1 M€) et à un niveau moindre de 2020 à 2022.

Les principales dépenses d'équipement ont été :

les travaux de la première grande inspection¹⁶ du télésiège des Jasseries et d'adaptation de l'équipement pour atteindre l'objectif d'un débit de 1 800 p/h à la descente (contre 450 p/h) de l'ordre de 980 000 € en 2018-2019 ;



- l'acquisition d'une dameuse pour 327 000 € en 2020 et d'un bar ambulancier (« food truck ») pour 74 000 € en 2019 ;
- la modernisation de l'unité de production de neige¹⁷ de culture pour 250 000 € en 2021 ;
- des études d'investissement (mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une luge sur rail « toutes saisons » et de parcours d'activités ludiques) pour un montant de 115 000 € en 2021.

La prochaine grande inspection du télésiège prévue en 2026 est estimée à 500 000 € ; une autre révision aura lieu en 2031 pour le même montant.

¹⁶ Les travaux portent notamment sur la réalisation d'opérations de démontage, remontage des éléments, la fourniture et la pose de pièces défectueuses, sur la révision du matériel et sur les contrôles réglementaires nécessaires à la bonne exécution de la grande inspection de l'installation, les études de dimensionnement déterminant les éléments à remplacer ou à modifier (ouvrages de fondations, pylônes, potences, balanciers, système de tension, freins, etc...) en vue de l'adaptation et de l'augmentation du débit de descente.

¹⁷ Le marché concerne notamment l'installation d'enneigeurs et d'un équipement complémentaire de pompage.

Tableau n° 8 : Le financement des investissements

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Cumul sur les exercices
<i>Annuité en capital de dette</i>	29 981	31 264	32 604	34 003	50 463	56 987	291 628
<i>Dépenses réelles équipement avec travaux en régie</i>	227 115	1 001 135	492 475	816 478	689 102	535 750	4 368 029
dont matériel spécifique exploitation (cpt 2156)	-	2 785	40 256	323 405	-	2 258	388 925
Dont Travaux en régie (cpt 72)	25 000	38 000	35 077	30 000	65 000	99 500	384 577
<i>Titres participation (cpt 261) (dépense)</i>			-	14			14
<i>Total dépenses investissement</i>	257 096	1 032 399	525 079	850 495	739 565	592 737	4 659 671
<i>CAF Brute = RRF (avec travx en régie 722) - DRF</i>	484 292	297 461	428 055	643 825	661 448	676 427	4 140 956
<i>Subventions investissement recettes</i>		180 000	-	45 086	99 813	484 233	809 132
<i>Produits de cession</i>				4 344			6 837
<i>Nouveaux emprunts</i>	-	-	-	300 000	-	400 000	700 000
<i>Dépôts, cautionnements reçus (recette)</i>		4 200					
<i>Dépôts, cautionnements versés (dépense)</i>			- 4 200				
<i>Total ressources financement</i>	484 292	481 661	423 855	993 255	761 261	1 560 660	5 656 925
<i>Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds roulement net global (ANAFI)</i>	227 196	- 550 739	- 101 224	142 760	21 695	967 923	997 253

Source : données issues des comptes administratifs et de gestion du département de la Loire

- Le financement de l'investissement

Les dépenses d'investissement sont financées par :

- des subventions d'investissement¹⁸ à hauteur de 17 % ;
- des emprunts et dettes assorties de conditions particulières à hauteur de 15 % ;
- et surtout par la CAF brute (diminuée de la variation du fonds de roulement) pour environ 68 %.

¹⁸ Le montant global des subventions d'équipement reçues est de l'ordre de 0,8 M€ dont 480 000 € de l'État, 280 000 € de la région, et 50 000 € de l'Union Européenne.

En 2020, le département de la Loire a souscrit un emprunt d'un M€ auprès de La Banque Postale pour une durée de 15 ans (au taux fixe de 0,49 %), pour le financement des investissements, dont un montant de 300 000 € a été imputé au budget annexe de la station de Chalmazel.

Pour mémoire, la dette de 400 000 € inscrite en 2022 ne correspond pas à la souscription d'un emprunt, mais à la dotation initiale du Département lors de la création de la régie à simple autonomie financière¹⁹. Conformément à l'article R. 2221-13 du CGCT, cette dotation représente la contrepartie des créances et les apports en nature ou en espèces effectués par la collectivité locale de rattachement, déduction faite des dettes ayant grevé leur acquisition, lesquelles sont mises à la charge de la régie.

En conclusion, si le budget de la station de Chalmazel est, en apparence, peu « endetté », c'est le budget principal du Département qui finance l'essentiel du budget de cette station par les subventions qu'il lui alloue et qui indirectement porte ainsi sa dette.

1.2.4 La situation bilantielle favorable mais trompeuse au regard de l'intervention financière départementale

Le fonds de roulement (FDR), reflet du résultat cumulé à la clôture de l'exercice, reste positif durant toute la période, tout en variant.

Il avait crû de 2015 à 2017 en raison d'une diminution des immobilisations inscrites à l'actif (les ressources à long terme restant, quant à elles, stables à 7,1 M€).

Une forte diminution est observée de 2017 (0,97 M€) à 2018 (0,42 M€), résultant d'un accroissement des immobilisations.

Enfin une très forte augmentation est observée en fin de période (le FDR passant de 0,4 M€ de 2020-2021 à 1,45 M€ en 2022). Elle résulte principalement d'un accroissement de l'encours de dette et dans une moindre mesure d'une hausse des subventions d'investissement reçues. En 2022, il représente près de onze mois de charges courantes (330 jours), ce qui est un niveau relativement élevé.

Le besoin en fonds de roulement qui mesure les décalages dans l'encaissement des recettes et des dépenses est positif hormis à la clôture des exercices 2018 et 2022 (au cours desquels les dettes à court terme sont supérieures aux créances à court terme).

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

La régie départementale chargée de la gestion de la station de Chalmazel, dotée de l'autonomie financière depuis 2022, est administrée, sous l'autorité du président du conseil départemental de la Loire, par un conseil d'exploitation et gérée par la directrice de la station.

¹⁹ A compter du 1^{er} janvier 2022, date de l'érection du budget annexe en régie dotée de la seule autonomie financière, le service a reçu une dotation de la part de la collectivité départementale. La délibération du 13 décembre 2021 créant et approuvant les statuts de la régie a fixé le montant de cette dotation initiale à 400 000 € que la régie devra rembourser à l'expiration d'une durée maximale de trente ans, en application des dispositions des articles R. 2221-1 et R. 2221-79 du CGCT.

Celui-ci est une émanation directe du département. Il est composé de 13 membres désignés par le département sur proposition de son président.

Les principales recettes d'exploitation de la station comprennent, d'une part, des ventes de produits et de marchandises, essentiellement composées des recettes des forfaits de remontées mécaniques, de produits de restauration, d'autre part, de la subvention d'équilibre (en provenance essentiellement du budget principal). La subvention du budget principal représente plus d'un quart des recettes réelles d'exploitation de 2015 à 2022. Ce ratio dépasse les 40 % en 2018, 2021 et 2022, le pic de l'exercice 2020 qui atteint 82 % étant lié à la crise de la Covid. L'équilibre du budget annexe dont les recettes commerciales sont soumises aux aléas de l'enneigement dépend donc de cette aide financière départementale. La chambre souligne que le principe de l'équilibre des recettes et des dépenses des services publics à caractère industriel ou commercial fixé par l'article L. 3241-4 du CGCT pour les départements, ne connaît pas les exceptions prévues à l'article L. 2224-2 du CGCT pour le bloc communal et que la subvention d'équilibre versée par le département est, dès lors, irrégulière.

2 L'ADAPTATION DE LA STATION DE CHALMAZEL AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.1 Les dispositifs en place au niveau national et local

2.1.1 Un projet potentiellement éligible à la nouvelle convention interrégionale du massif central 2021-2027

La loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, modifiée par la loi du 28 décembre 2016, a doté les territoires de montagne de dispositifs financiers spécifiques contribuant à leur développement.

Pour le Massif central, deux programmes ont ainsi été validés au 2^{ème} semestre 2022 pour la période 2021-2027 :

- le programme régional FEDER/FSE+/ FTJ 2021-2027 porté par la région Auvergne-Rhône-Alpes, et sa priorité 7, Massif central, approuvé le 31 octobre 2022 par la Commission européenne ;
- la convention interrégionale du massif central (CIMAC) 2021-2027 passée entre l'État, les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, 21 départements du Massif central (Allier, Ardèche, Aude, Aveyron, Cantal, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Gard, Hérault, Loire, Haute-Loire, Lot, Lozère, Nièvre, Puy-de-Dôme, Rhône, Saône-et-Loire, Tarn, Tarn-et-Garonne, Yonne) et EDF Hydro, signée le 17 novembre 2022.

Cette dernière convention d'un montant de 216 M€, répartissant l'effort financier entre l'Etat (101 M€), les régions (95 M€), les départements (10 M€) et EDF Hydro (10 M€), vient compléter le programme opérationnel du fonds européen pour le développement régional (FEDER) de la région Auvergne-Rhône-Alpes et ses 40 M€ dédiés au Massif central. Elle porte ainsi à un total de 256 M€, les financements destinés à amorcer des dynamiques interrégionales

et accélérer, sur la période 2021-2027, les transformations nécessaires au Massif central. Ce montant est en augmentation de plus de 110 M€ par rapport à la période 2014-2020 durant laquelle plus de 1 400 projets ont été financés. Elle permet de soutenir des projets répondant aux priorités du Massif central : préserver et valoriser les ressources naturelles, dynamiser les filières économiques et amplifier l'attractivité des territoires.

2.2 Le plan de développement 2018-2028 portant un projet de station quatre saisons

2.2.1 Le refus d'un abandon de l'exploitation d'une station à vocation sociale, familiale et éducative

Le département a écarté l'hypothèse de la fermeture de la station qui aurait selon ce dernier, généré des conséquences immédiates et irréversibles pour l'économie et la démographie de ce territoire. Il se traduirait ainsi par la suppression de 10 emplois permanents et affecterait l'économie locale à hauteur de 1,4 M€.

L'aspect social et éducatif de ce type de station est à souligner. En effet, par la modicité de ses forfaits (26 €/jour/adulte), la station de Chalmazel attire une clientèle locale sur un territoire rural faiblement doté en équipements touristiques et de loisirs. Par ailleurs, le caractère familial de ce type de station facilite l'apprentissage des débutants quel que soit leur âge. Enfin, maintenir une activité sur un territoire fortement rural, participe également à une politique d'aménagement du territoire.

L'autorité organisatrice a néanmoins renoncé à s'appuyer sur une activité exclusivement liée aux sports d'hiver, au regard des besoins en réversibilité d'usage des offres d'activités selon les conditions d'enneigement en hiver, et de la nécessité de maintenir l'attractivité de la station, afin de générer des flux de clientèles suffisants pour l'économie de la station et plus généralement l'économie locale.

Une étude environnementale et paysagère du site, un diagnostic du domaine skiable et des équipements de la station, adossés à une étude clientèle et à une étude de faisabilité technique et économique, ont analysé la pertinence de poursuivre les investissements liés aux sports d'hiver et d'engager la diversification des activités « Quatre saisons ».

Le département de la Loire a approuvé, dès juin 2018, la mise en œuvre d'un plan de développement à 10 ans.

Le projet de diversification des activités « Quatre saisons » a été engagé, avec Loire Forez Agglomération et la commune de Chalmazel-Jeansagnière. En effet, la station de Chalmazel est qualifiée depuis 2015 de « pôle géostratégique touristique des monts du Forez ».

2.2.2 Un projet concerté

La mise en œuvre des aménagements projetés pour le développement de la station de Chalmazel fait appel à plusieurs procédures relevant de législations différentes : étude d'impact, concertation du public, enquête publique, autorisation de défrichement, permis d'aménager, permis de construire, etc.

Les procédures d'urbanisme à engager entrent d'une part, dans le cadre du projet de programme local de l'urbanisme intercommunal (PLUi) relevant de la compétence de Loire Forez Agglomération et arrêté en conseil communautaire le 26 janvier 2021, d'autre part, dans le cadre du projet d'unité touristique nouvelle locale (UTNI²⁰) également piloté par Loire Forez Agglomération et arrêté en conseil communautaire le 3 mars 2021.

Le projet de développement de la station de Chalmazel est, par ailleurs, soumis à la procédure de concertation préalable du public, permettant d'associer les habitants à son processus d'élaboration en préalable aux demandes d'autorisations d'urbanisme.

La commune de Chalmazel-Jeansagnière ayant compétence pour la délivrance des autorisations d'urbanisme devait mener cette procédure de concertation. Mais, dans un souci de cohérence, le conseil municipal du 9 juillet 2021 a délibéré pour déléguer au département cette concertation. Le département, en sa qualité d'autorité organisatrice du service public des remontées mécaniques, portant le projet d'aménagement de la station a lors de la commission permanente du 27 septembre 2021, a accepté la délégation de la concertation publique et approuvé les modalités de son organisation.

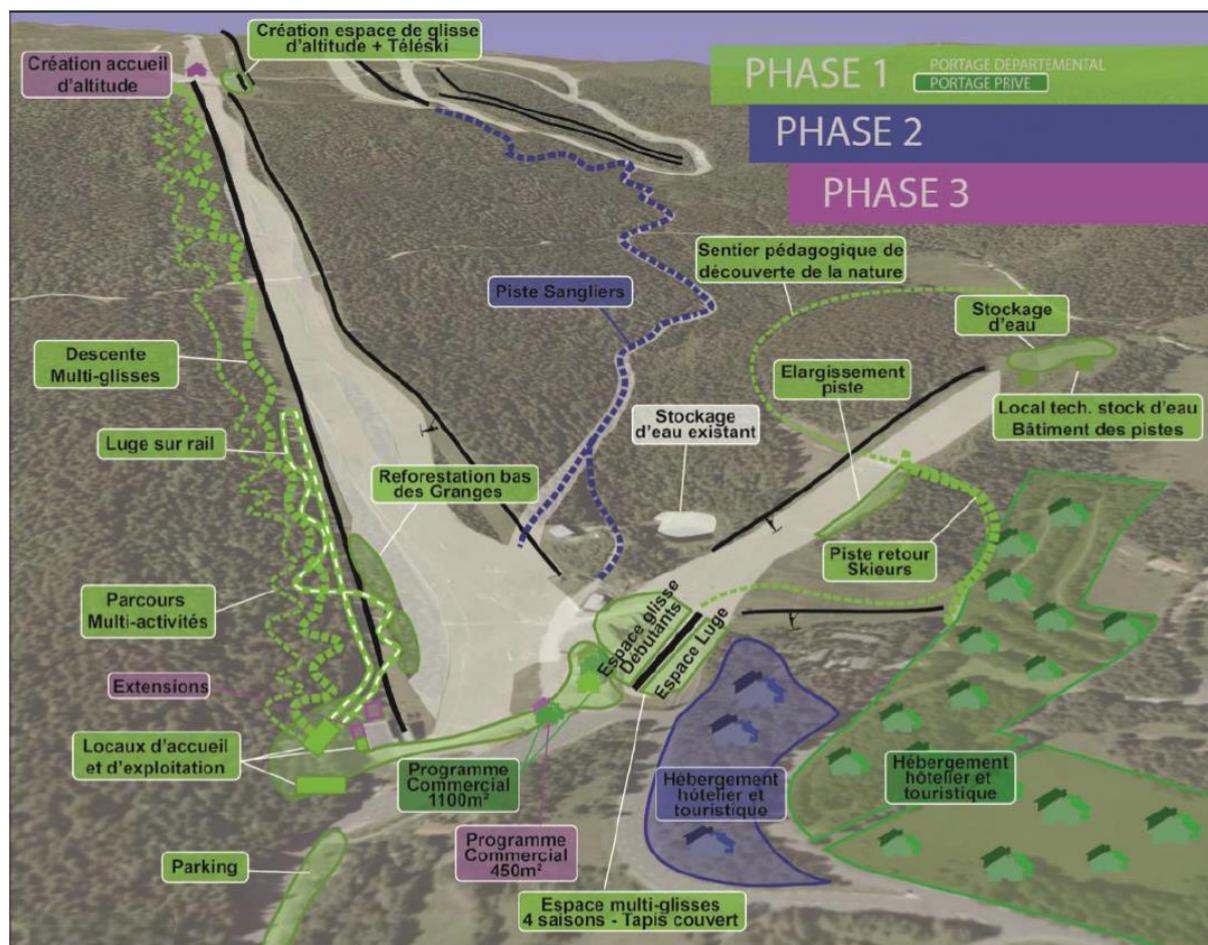
Celle-ci a été menée du 1^{er} novembre 2021 au 30 juin 2022 et a permis d'associer les acteurs et partenaires privés du territoire au projet d'aménagement.

Les quatre réunions publiques organisées ont permis, d'une part, de présenter au public les enjeux et les objectifs du projet ; d'autre part, elles ont permis de recueillir leurs avis et leurs attentes sur le projet : favoriser les liens entre la station et les habitants de proximité, inciter les prestataires extérieurs à s'installer sur le territoire, développer une station attractive génératrice d'emplois pérennes. Le public a émis des questions et soulevé des points de vigilances sur plusieurs thématiques telles que la création d'un nouveau stockage d'eau, la gestion des déchets, les déboisements et terrassements programmés, les impacts sonores et visuels du projet, son impact sur les zones humides, la covisibilité avec les riverains, le développement d'hébergements touristiques... De même, il a fait des propositions en termes d'activités et d'équipements pour enrichir la stratégie de diversification : création d'une patinoire, d'un mur d'escalade, d'un parcours « pieds nus » et d'un « escape game », création d'une aire de camping...

²⁰ Code l'urbanisme art R. 122-4 à R. 122-18.

2.2.3 Analyse des quatre axes opérationnels de développement

Carte n° 1 : Schéma des projets à 10 ans



Source : département de la Loire

2.2.3.1 Conforter le domaine skiable : un axe non pérenne et qui doit être financièrement limité

Le département de la Loire appuie son projet sur plusieurs études peu étayées et qui ne prennent pas en compte les conséquences du réchauffement climatique sur les niveaux de fréquentation de la station. Ainsi, la prospective économique et financière²¹ de la station de Chalmazel en date du 3 janvier 2022, produite par trois prestataires extérieurs et présentée dans le tableau ci-dessous, base son modèle économique sur une progression rapide de l'augmentation des recettes issues des remontées mécaniques, qui, selon les chiffres produits, représentent 50 % des recettes totales des prestations vendues (dont toboggan 4 saisons, parcours ludique, luge sur rail, location de matériel d'hiver et la restauration).

Cette progression affiche donc un taux d'augmentation des recettes des remontées mécaniques de 57 % sur la période 2022-2029. Par ailleurs, la subvention départementale serait,

²¹ Cout : 26 910 € TTC.

selon les projections de cette étude, de 675 000 € en 2022 puis diminuerait à hauteur de 95 000 € en 2026 et disparaîtrait sur les exercices suivants.

Cette hypothèse semble irréaliste car l'analyse du détail des recettes laissent apparaître un calcul basé sur une progression sensible des jours d'ouverture en hiver, passant de 84 jours en 2022 à 97 en 2029. Bien que la décorrélation entre la présence de neige et l'activité hivernale de la station soit un objectif compréhensible, il apparaît néanmoins singulièrement optimiste de fonder une progression de 15 % des jours d'ouverture et de 16,8 % de la fréquentation en phase de réchauffement climatique amenée à réduire mécaniquement les journées d'exploitation du domaine skiable.

En conséquence, l'hypothèse d'une station qui compenserait ces pertes de recettes hivernales par une activité tout au long de l'année nécessiterait un report massif de la clientèle sur ces périodes. Or, à ce jour, les recettes d'exploitation du télésiège hors période d'enneigement (essentiellement l'été) représentaient en 2021 seulement 0,12 % des recettes hivernales.

Tableau n° 9 : Prospective financière 2022-2029 commandée par le conseil départemental

Désignation	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prestations vendues	2 022 013,88 €	2 130 326,29 €	2 281 607,12 €	2 481 552,16 €	2 492 272,31 €	2 509 888,26 €	2 577 738,20 €	2 661 372,04 €
Remontées mécaniques Chalmazel hiver	867 136,56 €	892 116,09 €	986 299,64 €	1 159 919,53 €	1 265 503,44 €	1 328 525,91 €	1 354 827,28 €	1 368 175,55 €
Toboggan 4 saisons	- €	- €	- €	- €	24 545,45 €	29 200,50 €	33 147,33 €	36 217,57 €
Parcours ludique sensation	- €	- €	89 818,18 €	104 816,92 €	117 829,10 €	123 815,29 €	127 554,51 €	131 406,66 €
Luge sur rail	- €	- €	152 727,27 €	174 164,07 €	186 672,19 €	192 993,90 €	199 546,61 €	238 067,34 €
Location de matériel hiver	152 630,08 €	156 468,73 €	171 521,02 €	293 391,64 €	315 898,30 €	330 255,87 €	338 561,81 €	343 640,24 €
Restauration	297 247,24 €	351 741,47 €	406 241,00 €	439 260,00 €	456 823,83 €	475 096,79 €	494 100,66 €	513 864,68 €
Subventions d'exploitation versée par le département	675 000,00 €	700 000,00 €	445 000,00 €	280 000,00 €	95 000,00 €	- €	- €	- €
Production immobilisée	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Autres produits	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges externes (Total)	739 375,05 €	812 656,30 €	903 774,32 €	973 061,87 €	1 015 661,41 €	1 045 941,32 €	1 070 460,30 €	1 095 625,87 €
Remontées mécaniques Chalmazel hiver	427 609,62 €	438 137,93 €	468 287,22 €	502 781,40 €	525 437,87 €	542 330,28 €	554 282,38 €	564 630,02 €
Toboggan 4 saisons	- €	- €	- €	- €	4 963,64 €	5 426,04 €	5 834,49 €	6 175,59 €
Parcours ludique sensation	- €	- €	26 685,45 €	28 470,35 €	30 206,58 €	31 649,55 €	33 189,90 €	34 858,96 €
Luge sur rail	- €	- €	20 918,18 €	23 197,13 €	24 798,56 €	25 944,26 €	27 150,22 €	30 958,12 €
Location de matériel hiver	25 947,11 €	28 164,37 €	30 873,78 €	52 810,49 €	56 861,69 €	59 446,06 €	60 941,13 €	61 855,24 €
Restauration	35 818,31 €	40 354,00 €	44 889,68 €	47 440,09 €	48 663,43 €	49 920,88 €	51 213,46 €	52 542,24 €
Personnel du département refacturé	250 000,00 €	306 000,00 €	312 120,00 €	318 362,40 €	324 729,65 €	331 224,24 €	337 848,73 €	344 605,70 €
Valeur ajoutée	1 282 638,83 €	1 317 669,98 €	1 377 832,80 €	1 508 490,29 €	1 476 610,90 €	1 463 946,94 €	1 507 277,90 €	1 565 746,17 €

Source : département de la Loire

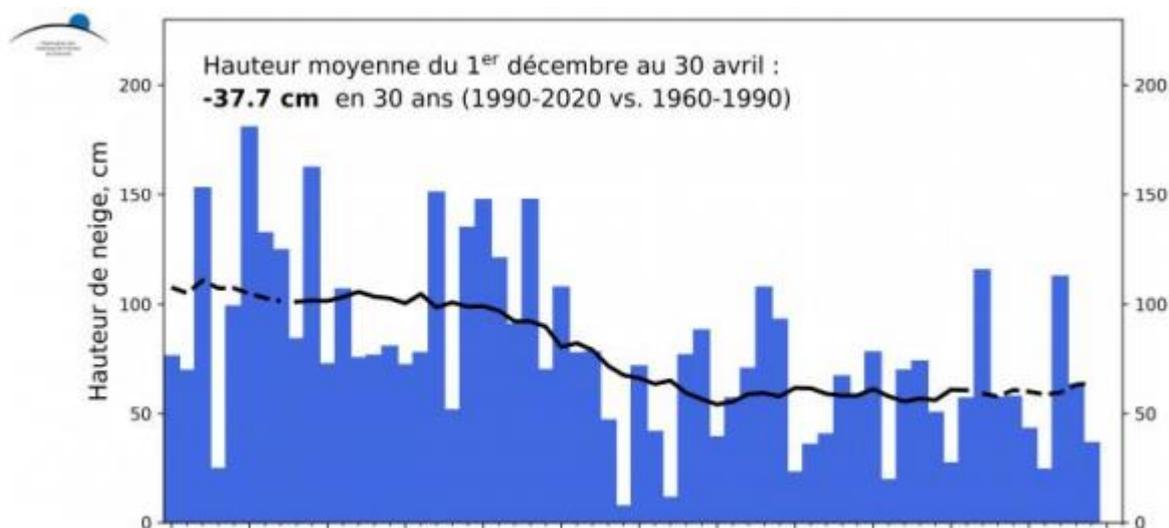
Tableau n° 10 : Détail prévisionnel des recettes des remontées mécaniques

BUDGET EXPLOITATION : REMONTÉES MÉCANIQUES CHALMAZEL HIVER								
RECETTES REMONTÉES MÉCANIQUES HIVER	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Jours ouverture hiver	84	84	84	89	93	96	97	97
Ticket moyen skieur TTC	13,16	13,42	14,09	14,80	15,24	15,55	15,70	15,86
Fréquentation moyenne jour	793	801	865	909	927	927	927	927
Total journées skieurs	66 361	67 025	72 386	81 326	86 271	88 859	89 748	89 748
SS/TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION REMONTÉES MÉCANIQUES TTC	873 177	899 547	1 020 086	1 203 370	1 314 831	1 381 361	1 409 127	1 423 218
SS/TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION REMONTÉES MÉCANIQUES HT	793 797	817 770	927 351	1 093 973	1 195 301	1 255 783	1 281 024	1 293 835
Ventes d'assurances	33 339	34 346	38 949	45 947	50 203	52 743	53 803	54 341
Frais de secours	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Locations meublés	20 000	20 000			0			
Autres ventes : loyers terrains, vente d'énergie, assurances perte d'exploitation...								
TOTAL RECETTES HT	867 137	892 116	986 300	1 159 920	1 265 503	1 328 526	1 354 827	1 368 176

Source : CD 42

Une autre étude réalisée par Climat Mundi²² en date du 14 mars 2022 interroge le coût environnemental du maintien de l'activité de la station. Les conclusions développées comparent le scénario du projet 4 saisons à celui d'une déconstruction soit 9 083 tonnes de CO2 pour le premier contre sept tonnes de CO2 pour le second. Au-delà de ce constat, l'étude préconise « *d'inventer un modèle innovant, sans trop investir sur la neige* ». Ce commentaire s'appuie sur la prévision des climatologues d'une diminution de 30 jours de neige dans les Alpes à 1 500 mètres d'ici 20 à 30 ans.

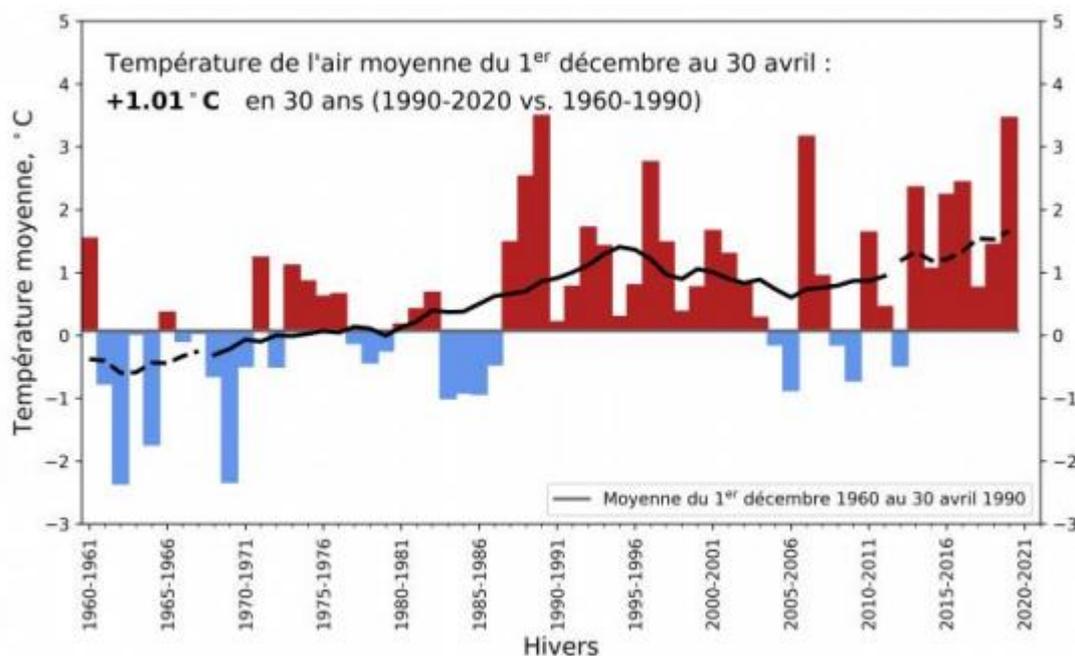
Graphique n° 4 : Recul de la hauteur moyenne de l'enneigement à 1325 mètres (Alpes)



Sources : CNRS/METEO FRANCE

²² Cout : 9 900 € TTC.

Graphique n° 5 : Température de l'air à 1325 mètres (Alpes)



Sources : CNRS/METEO FRANCE

En conclusion, l'étude « Climat Mundi » pose la question de la pertinence du maintien d'activités hivernales basées sur la neige, au regard des objectifs de la stratégie nationale bas carbone qui s'imposent aux acteurs publics, et des enjeux climatiques actuels et futurs. A ce titre, l'État (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL) s'opposerait au projet de retenue collinaire (1,1 M€, 17 000 m³) prévue dans le projet de développement de la station pour des raisons environnementales (préservation de la ressource en eau). Or, cette réserve devait augmenter les capacités de la station en matière de production de neige de culture.

Le recours, pour une part prépondérante, à la neige de culture accentue fortement les atteintes environnementales au milieu existant (déforestation, ponction d'eau²³, consommation énergétique) et renforce la non viabilité du modèle économique de cette exploitation. Le maintien des équipements actuels est déjà très onéreux (entretien des canons à neige ; entretien du téléski : achat du téléski (5,2 M€ en 2002), grande inspection en 2016 713 314 €, auxquels s'ajoutent les travaux d'augmentation du débit de descente de l'ordre de 267 000 €, grande inspection en 2026 : 500 000 € puis une grande inspection tous les 5 ans).

En conséquence, la chambre invite le département à la plus grande prudence en matière d'investissement sur le domaine skiable au regard d'une exploitation qui, dans sa forme actuelle, est déjà dépassée.

²³ Selon l'étude Climat Mundi : Neige de culture (actuellement : Prélèvement de 150 m³/h sur le Lignon). (Surface à enneiger : 19,15 ha).

2.2.3.2 Diversifier les activités loisirs été/hiver : un axe qui doit être mis en adéquation avec des activités déjà présentes dans un périmètre proche et réalisé dans une enveloppe maîtrisée

Carte n° 2 : Plan des activités d'été de la station



Source : CD 42

Dans le cadre de son plan de développement de la station, le département a prévu plusieurs projets d'activités « Quatre saisons ».

- La conception d'une luge sur rail (1,93 M€)

Celle-ci serait utilisable en toutes saisons et quelles que soient les conditions météorologiques. Si le projet d'un tel équipement n'a pas d'équivalent dans un périmètre proche, il reste très onéreux et impactant pour l'environnement, avec un cout d'entretien non déterminé à ce jour et dès lors une rentabilité hypothétique.

- La conception d'un parcours ludique multi-activités 4 saisons, l'aménagement d'un parcours ludique de descentes multi-glisses, l'aménagement de pistes de luges tubing synthétiques (560 000 €).
- L'aménagement d'un sentier pédagogique de découverte du patrimoine et de la nature.

Hormis le projet de luge sur rail²⁴, certaines autres activités proposées existent à proximité²⁵ de la station de Chalmazel. La concurrence entre les territoires sera donc un élément

²⁴ Lugik Parc, luges 4 saisons (1h20 de Saint-Étienne).

²⁵ Station le col de la Loge (35 mn de la station de Chalmazel).

à prendre en considération dans les choix de la collectivité ainsi que l'impact environnemental (surface artificialisée, dénaturation du site...) afin de développer une cohérence territoriale des équipements proposés.

2.2.3.3 Proposer un panel de services aux clients : un axe reposant sur une rénovation complète fortement conditionnée par la poursuite des activités de sport d'hiver

La station de Chalmazel dispose d'équipements vieillissants. Les espaces publics disponibles sont plutôt contraints, au niveau du centre de la station, et les locaux techniques et de services, construits dans les années 70 à 90, sont obsolètes et sans intégration architecturale ou paysagère. Les bâtiments déjà anciens et peu fonctionnels nécessitent des travaux importants pour leur rénovation notamment énergétique et leur mise aux normes.

Le projet du département comprend dès lors la construction d'un pôle technique, d'accueil et de départ d'activités

Il consiste en l'aménagement d'une plateforme sur deux niveaux, d'une surface totale de 13 200 m², qui doit accueillir :

- une plateforme associée aux activités ludiques avec la gare de départ de la luge sur rail, l'arrivée des deux descentes ludiques (descente multi-glisses et parcours multi-activités), la salle hors sac, des locaux de services pour accueillir les activités, la rampe à la salle des machines et au poste de transformation relocalisé, l'accès au R0 du bâtiment d'accueil : sanitaires publics, vestiaires, au R+1 du bâtiment accueillant l'administration de la station ;
- la plateforme technique associée aux locaux techniques en contrebas, accueillant garage, ateliers, zone technique d'entretien liés à l'exploitation.

Le cout de ce projet est estimé à 3,5 M€ à la charge du département.

La chambre s'interroge sur la pertinence de tels investissements au regard du manque d'enneigement sur une station de faible altitude et qui risque de connaître une baisse de fréquentation hivernale.

Carte n° 3 : Projet d'espaces d'accueil

Réaménagement des espaces et des locaux d'accueil,
d'exploitation et de départ d'activités
côté télésiège
Livraison fin 2024



Création d'un pôle d'accueil et de services et
aménagement d'un espace d'apprentissage multi-
glisses côté chalet séjour
Livraison fin 2025



2.2.3.4 Développer des hébergements touristiques : un axe à la charge du département et qui dépend de l'attractivité du projet « Quatre saisons », en l'absence d'intervention du secteur privé

En termes d'hébergement, l'ancien camping, situé au nord-est de la station, est fermé depuis près de 15 ans et ne répond pas aux attentes des clientèles actuelles notamment pour l'activité hivernale. Par ailleurs, l'ancien village vacances créé dans les années 70 (300 lits) situé à l'est de la station est fermé depuis plus de 20 ans²⁶. La vétusté des bâtiments, la présence d'amiante et la distance à la station rendent ces équipements inadaptés aux nouveaux besoins. Ces fermetures expliquent en partie le déficit d'hébergement de la station, sachant qu'il n'existe qu'une offre assez réduite dans le parc privé locatif.

Photo n° 1 : « Le village fantôme des monts du Forez »

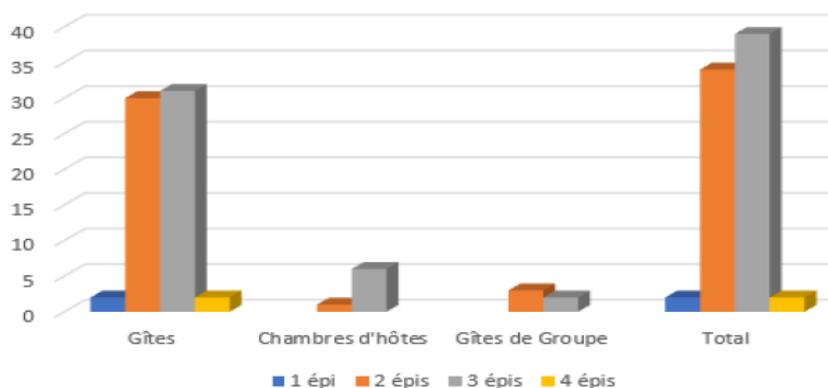


Source : Journal Le Pays, 11/04/2017

²⁶ En 1971, le village, construit par la commune, est confié en gestion au groupe VVF. Le bail de trente ans court jusqu'en 2001 mais dès 1994 l'exploitant demande à la mairie de créer des ouvertures et des terrasses afin d'embellir l'existant pour maintenir l'attrait touristique. Le montant des travaux étant trop élevé pour la commune, un repreneur est choisi mais celui-ci est mis en liquidation judiciaire en 2001. Depuis cette date, le site est à l'abandon.

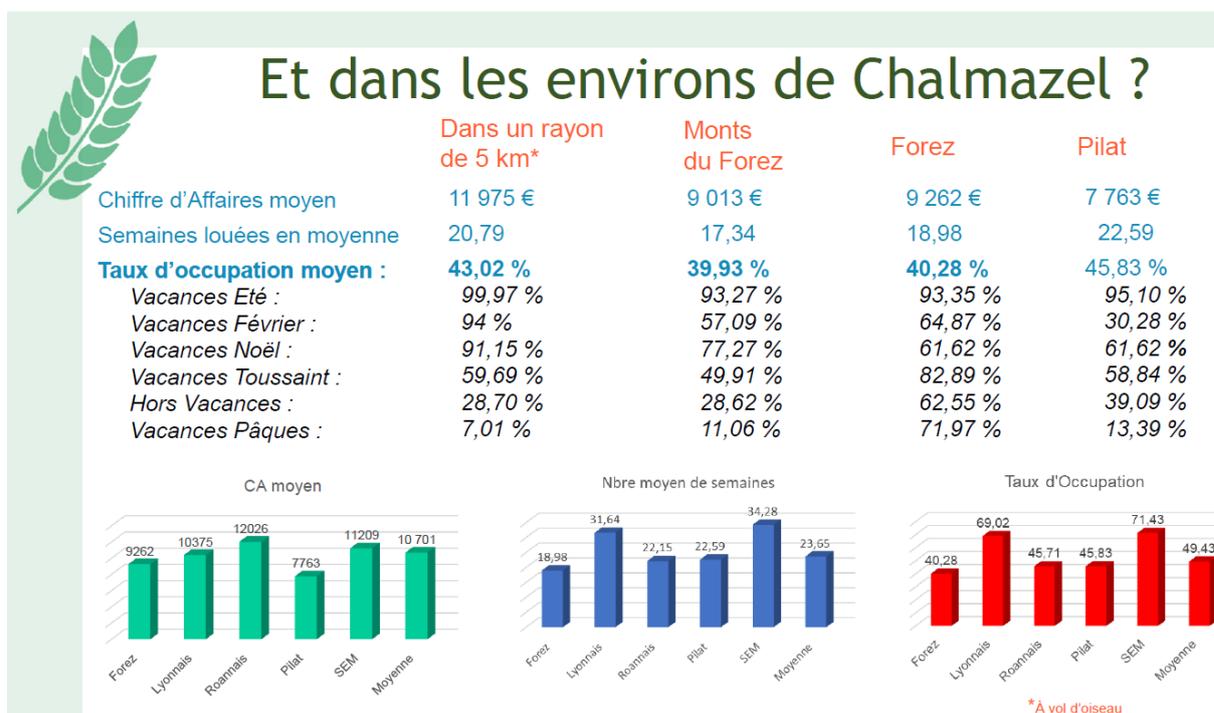
Graphique n° 6 : L'offre d'hébergement dans un rayon de 5 km autour de Chalmazel

13 structures – 141 lits
 (10 gîtes – 1 maison d'hôtes – 2 gîtes de groupe)
 12 structures (87 lits) réservables en ligne



Source : Gites de France

Tableau n° 11 : L'hébergement en gîte autour de Chalmazel



Source : Gites de France

Loire Forez agglomération et la commune de Chalmazel ont engagé avec l'établissement public foncier de l'ouest-rhodanien (EPORA) une opération de requalification du site dont les bâtiments seraient démolis pour un coût de 1,8 M€.

Selon les projections du département, un programme immobilier devrait être développé par un opérateur privé pour le compte de la collectivité. Il est ainsi prévu la création d'hébergements touristiques d'une surface de plancher totale de 5 000 m² (plus de 250 lits dont la moitié en locatif complétés par de l'hébergement de groupe (100 lits). Un pôle d'hébergement

commercial de près de 1 100 m² qui serait en capacité d'offrir du matériel à la location en hiver comme en été, et avec une réversibilité de location de matériels immédiate pour s'adapter aux aléas climatiques en pleine saison, est également prévu.

L'étude d'évaluation de 2017), mise à jour en octobre 2020, relative à la stratégie de développement de la station de Chalmazel insiste sur la complète maîtrise (financière) par le département du projet. Il est précisé que : « *l'externalisation des activités économiques du « cœur de produit » ne paraît pas souhaitable à court terme* ». Le document précise que le modèle économique global des activités nécessite d'être significativement amélioré pour justifier la délégation à un opérateur privé.

En effet, les conditions de viabilité économique de ce projet immobilier et commercial ne sont pas démontrées à ce jour et l'absence d'intérêt du secteur privé reporterait le risque financier sur la collectivité départementale.

Au regard des incertitudes climatiques, le besoin en hébergement d'une telle ampleur n'est pas avéré. De plus, la réalisation de ce projet qui occasionnera à nouveau une forte artificialisation des sols semble éloigné des impératifs environnementaux actuels. Ainsi, ce projet onéreux et vraisemblablement déjà obsolète devra être réinterrogé en profondeur.

Lors de la phase contradictoire, l'ordonnateur a précisé que le département était dans l'attente des résultats (fin 2023) d'une étude qui devrait permettre de « *revoir les investissements liés à la neige, et de s'inscrire encore davantage dans la perspective d'une montée en puissance des activités de pleine nature, afin d'assurer une transition douce de la station, tant sur le plan environnemental que sur le plan économique. Une assistance à maîtrise d'ouvrage est dans ce cadre en cours de recrutement par les services du département pour élaborer une vision prospective à échéance 2030/2040* ». La chambre prend acte de l'étude en cours et rappelle, qu'en l'état de l'analyse qui a été faite, la poursuite de l'exploitation des remontées mécaniques n'est pas viable.

2.3 La mobilisation des fonds publics (hors projets immobiliers d'hébergement et commerciaux) pour l'accompagnement du projet

Le projet, qui présente ainsi qu'il vient d'être démontré d'importante zone de risques, doit mobiliser d'importants fonds publics.

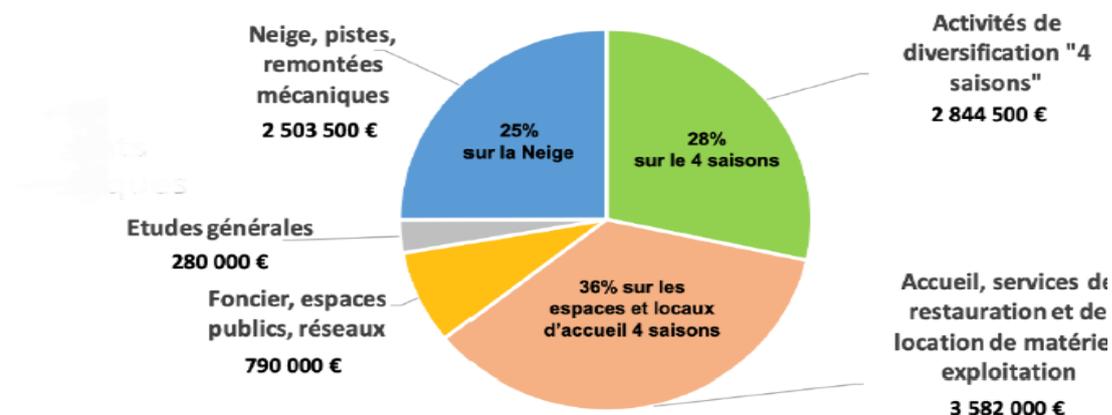
La stratégie de diversification 4 saisons des activités de la station de Chalmazel est financée par plusieurs acteurs publics du territoire :

- la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de plusieurs dispositifs (pôle de pleine nature, territoires d'excellence de pleine nature, soutien aux petites stations de montagne, plan neige) à hauteur de 2,15 M€ ;
- le groupement d'intérêt public Massif central dans le cadre du programme FEDER à hauteur de 150 000 € ;
- la communauté d'agglomération Loire Forez agglomération dans le cadre d'un contrat négocié s'élevant à 1,5 M€ ;
- le département de la Loire, en autofinancement, à hauteur de 4,79 M€.

Depuis juin 2022, le projet de diversification « Quatre saisons » de la station de Chalmazel est également financé par l'Etat à hauteur de 1,6 M€ dans le cadre de son Plan Avenir montagnes - investissement Massif central 2022.

De plus, quelques acteurs privés sont associés (sans contribution financière) à cette stratégie de diversification de la station. En effet, depuis 2019, le département a lancé plusieurs appels à projets afin de permettre à des opérateurs privés du territoire de proposer de nouvelles activités de loisirs de pleine nature (mini-golf, tir à l'arc, VTT, swincar...) ou bien des services (locations de matériels). Des conventions d'occupations temporaires du domaine public ont été conclues à cet effet et sont renouvelées chaque année.

Graphique n° 7 : Montant prévisionnel des dépenses en portage départemental jusqu'en 2025 : 10 M€



CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Le département a écarté l'hypothèse de la fermeture de l'équipement, qui aurait selon ce dernier, généré des conséquences immédiates et irréversibles pour l'économie et la démographie du territoire. La collectivité considère que l'impact direct aurait pour effet la suppression de 10 emplois permanents et affecterait l'économie locale à hauteur de 1,4 M€.

Dès lors, le département a engagé un projet de diversification des activités « Quatre saisons » décliné en 4 axes sur la base de plusieurs études peu étayées et qui ne prennent pas en compte les conséquences du réchauffement climatique sur les niveaux de fréquentation de la station. Après analyse des axes de développement envisagés, la chambre invite le département à la plus grande prudence avant d'engager les investissements projetés, notamment dans le domaine de l'exploitation de la neige, au regard notamment des perspectives climatiques, de l'impact environnemental des activités envisagées mais également au regard de leur coût de réalisation et d'exploitation de projets qui, dans leurs formes actuelles, sont dans l'ensemble déjà dépassés et dont l'équilibre financier n'est pas assuré.

ANNEXES

Annexe n° 1. Tableaux de données	33
Annexe n° 2. Tableaux de situation bilantielle.....	38

Annexe n° 1. Tableaux de données

<i>Données relatives au domaine skiable</i>						
<i>Indicateurs</i>	<i>Saison</i>					
	<i>2002/2003</i>	<i>2007/2008</i>	<i>2012/2013</i>	<i>2017/2018</i>	<i>2022/2023</i>	<i>2027/2028 (p)</i>
<i>GEN - nombre de jours d'ouverture saison hiver</i>	61	95	88	95	Saison en cours	Pas de chiffres arrêtés
<i>TARIF - tarif forfait ski adulte 6j</i>	73 €	80 €	95 €	105 €	114 €	Pas de chiffres arrêtés
<i>TARIF - tarif forfait ski enfant 6j</i>	44 €	45 €	60 €	70 €	78 €	Pas de chiffres arrêtés
<i>ACT - nombre de passages aux remontées mécaniques</i>	Pas de donnée	749 347	546 842	479 408	Données pas encore connues	Pas de chiffres arrêtés
<i>ACT - nombre de journée ski</i>	75 943	50 163	73 220	67 267	Données pas encore connues	Pas de chiffres arrêtés
<i>EQPT - débit skieur</i>	Pas de donnée	Pas de donnée	Pas de donnée	Pas de donnée	Données pas encore connues	Pas de chiffres arrêtés
<i>EQPT - moment de puissance à date (personnes*km/h)</i>	Pas de donnée	Pas de donnée	Pas de donnée	Pas de donnée	Données pas encore connues	Pas de chiffres arrêtés
<i>EQPT - nombre de remontées mécaniques totales</i>	9	9	9	9	9	10
<i>EQPT - nombre de téléphériques</i>	0	0	0	0	0	0
<i>EQPT - nombre de télécabines</i>	0	0	0	0	0	0
<i>EQPT - nombre de télésièges</i>	1	1	1	1	1	1
<i>EQPT - nombre de téléskis</i>	7	7	7	7	7	7
<i>EQPT - nombre de tapis</i>	1	1	1	1	1	2
<i>EQPT - domaine nordique (en KM)</i>	La station est un domaine alpin de 12 km	La station est un domaine alpin de 12 km	La station est un domaine alpin de 12 km	La station est un domaine alpin de 12 km	La station est un domaine alpin de 12 km	La station est un domaine alpin de 12 km
<i>EQPT - altitude maximale du point haut des remontées mécaniques à date (en m)</i>	1600	1600	1600	1600	1600	1600
<i>EQPT - altitude minimale du point bas des remontées mécaniques à date (en m)</i>	1109	1109	1109	1109	1109	1109
<i>(p) : prévision</i>						

<i>Données Financières de la régie</i> <i>Service des remontées mécaniques – Régie directe</i>								
<i>En €</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Recettes tarifaires</i>	899 574	478 331	731 727	624 468	779 880	121 975	269 868	702 728
<i>Subventions budget principal CA</i>	358 666	732 769	502 830	500 000	500 000	1 100 000	650 000	1 100 000
<i>Autres recettes²⁷</i>	115 245	109 412	63 707	77 949	85 717	113 610	620 244	483 942
<i>Total recettes RRF</i>	1 373 485	1 320 512	1 298 264	1 202 417	1 365 597	1 335 585	1 540 112	2 286 670
<i>Charges de personnel CA</i>	496 454	427 338	453 250	490 071	499 396	406 667	425 440	922 846
<i>Entretien, réparation, maintenance CA</i>	92 110	71 106	75 113	101 075	103 313	59 135	75 643	88 954
<i>Fluides (eau, énergie) CA</i>	158 213	104 931	103 484	96 268	115 411	82 563	133 073	169 383
<i>Autres charges</i>	209 133	185 265	182 124	217 544	219 422	143 395	244 508	429 060
<i>Amortissement</i>	482 415	486 758	499 634	527 316	587 282	659 785	714 202	789 033
<i>Total dépenses DRF (hors amortissement)</i>	955 910	788 640	813 971	904 958	937 542	691 760	878 664	1 610 243
<i>CAF brute</i>	417 576	531 872	484 292	297 461	428 055	643 825	661 448	676 427
<i>Dette (Annuité en capital dette)</i>	27 574	28 752	29 981	31 264	32 604	34 003	50 463	56 987
<i>Dépense Réelle Equipement avec travaux en régie</i>	207 163	398 811	227 115	1 001 135	492 475	816 478	689 102	535 750

²⁷ Les autres recettes correspondent principalement aux subventions d'exploitation versées par l'État, aux produits de restauration, et aux autres produits d'exploitation.

<i>Données production de neige (1)</i>						
<i>Saison</i>						
<i>Donnée à recueillir</i>	<i>2002/2003</i>	<i>2007/2008</i>	<i>2012/2013</i>	<i>2017/2018</i>	<i>2022/2023</i>	<i>Unité</i>
<i>Nombre de pistes</i>	15	15	15	15	15	
<i>dont nombre de pistes équipées d'enneigeurs</i>	6	6	6	6	6	
<i>Proportion de pistes avec neige de culture</i>	40 %	40 %	400 %	40 %	40 %	%
<i>Surface de pistes</i>	430	430	430	430	430	ha
<i>dont surface de pistes équipées d'enneigeurs</i>	13	13	13	13	13	ha
<i>Proportion de surface de pistes couverte par neige de culture</i>	3,02 %	3,02 %	3,02 %	3,02 %	3,02 %	%
<i>Longueur de pistes</i>	12	12	12	12	12	km
<i>dont longueur de piste couverte par neige de culture</i>	5	5	5	5	5	km
<i>Proportion du linéaire de pistes couvert en neige de culture</i>	41,67 %	41,67 %	41,67 %	41,67 %	41,67 %	%
<i>Nombre d'enneigeurs</i>	53	62	90	90	90	

<i>Données production de neige (2)</i>													
	Dix dernières saisons (1)												
<i>Données à recueillir</i>	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	
<i>Volume de neige produit</i>	140 672	159 466	39 812	104 700	88 490	95 042	115 664	68 750	71 200	150 092		Saison en cours	m ³
<i>Volume d'eau disponible dans les retenues</i>	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	Saison en cours	m ³
<i>Consommation d'eau pour la neige de culture</i>	70 336	79 733	19 906	52 350	44 245	47 521	57 832	58 309	37 145	75 046	78 534	Saison en cours	m ³
<i>Consommation énergétique pour la production de neige de culture</i>	403 232	511 324	200 449	383 297	312 000	272 808	354 635	373 264	233 131	409 486	522 315	Saison en cours	kWh
<i>(1) Afin de lisser la variabilité des chutes de neige</i>													

Retombées Économiques																
Saison																
		2002 / 2003			2007 / 2008			2012 / 2013			2017 / 2018			2022 / 2023		
		Station	Bassin d'emploi	Chiffre d'affaires annuel	Station	Bassin d'emploi	Chiffre d'affaires annuel	Station	Bassin d'emploi	Chiffre d'affaires annuel	Station	Bassin d'emploi	Chiffre d'affaires annuel	Station	Bassin d'emploi	Chiffre d'affaires annuel
Nombre d'entreprises	Total				4			5			7			7	44	
	dont Commerces				3			4			3			3	15	
	dont commerces uniquement ouverts l'hiver (en saison)				1			1			1			1	0	
	dont Hôtellerie*				4			4			4			4	29	
	dont hôtellerie uniquement ouverte l'hiver (en saison)				4			4			4			0	0	
Emplois **	Total													56		
	dont Saisonniers													47		
	dont saisonniers hiver													42		
Hébergements	Part des lits froids	0			0			0			0			0		
	Part des lits froids en hiver	0			0			0			0			0		
	Part des lits froids en été	0			0			0			0			0		

* comprend les hôtels, les meublés de tourisme, les hébergements collectifs, les chambres d'hôtes et gîtes / /** : emplois hors loueurs et ESF

Annexe n° 2. Tableaux de situation bilantielle

Tableau n° 12 : Évolution du fonds de roulement

Fonds Roulement en euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ressources stables	7 146 991	7 155 820	7 110 497	7 033 577	6 837 546	7 137 013	7 133 609	7 848 250
Dont dotations et réserves (et report à nouveau)	737 715	728 140	982 585	1 022 507	847 915	779 952	859 600	920 653
Affectation en cas de régie non personnalisée	5 214 141	5 214 141	5 214 141	5 214 141	5 214 141	5 214 141	5 214 141	5 214 141
Résultat d'exploitation	-9 575	254 445	39 922	-174 592	-67 963	79 648	61 053	32 034
Subventions investissement	784 008	567 144	511 880	636 616	545 352	499 174	485 180	824 773
Dettes financières	420 702	391 951	361 969	334 905	298 101	564 098	513 636	856 649
Emplois immobilisés	6 509 166	6 411 193	6 138 675	6 612 494	6 517 686	6 674 393	6 649 294	6 396 011
Fonds Roulement net global	637 825	744 627	971 822	421 083	319 859	462 620	484 316	1 452 239
<i>Charges courantes</i>	<i>936 846</i>	<i>782 488</i>	<i>808 341</i>	<i>899 853</i>	<i>933 048</i>	<i>687 855</i>	<i>875 402</i>	<i>1 606 963</i>
<i>En nombre de jours de charges courantes</i>	<i>248</i>	<i>347</i>	<i>438</i>	<i>170</i>	<i>125</i>	<i>245</i>	<i>201</i>	<i>329</i>

Source : données issues des comptes de gestion du département de la Loire

Tableau n° 13 : Évolution du besoin en fonds de roulement

Besoin en Fonds Roulement en €	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Stocks					9 390	9 390	9 390	9 390
+ Créances Redevables	29 887	25 347	94 110	10 295	24 672	10 750	364 721	29 171
- Encours fournisseurs	- 41 425	- 59 105	- 70 449	- 142 511	- 101 426	- 51 399	- 107 271	- 46 840
Créances - Dettes fiscales	46 880	62 534	567	41 416	92 365	131 899	112 387	57 281
Autres créances – autres dettes	17 466	- 9 465	1 635	9 449	493 800	2 518	5 166	- 86 846
Besoin en Fonds Roulement	52 807	19 310	25 863	- 81 351	518 801	103 157	384 393	- 37 845

Source : données issues des comptes de gestion du département de la Loire



Les publications de la chambre régionale des comptes
Auvergne-Rhône-Alpes
sont disponibles sur le site :

<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-auvergne-rhone-alpes>

Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes
124-126 boulevard Vivier Merle
CS 23624
69503 LYON Cedex 03

auvergnerhonealpes@crtc.ccomptes.fr